

Commission de réparation de juillet 2026

Les membres de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie (CNIH) se sont réunis ce jour, en commission plénière, sous la présidence de Madame Françoise Dumas.

Des demandes d'indemnisations, instruites par l'ONaCVG, ont été présentées à titre de réparation principale, et à titre de réparation complémentaire pour Bias et pour Saint-Maurice-L'Ardoise. Des recours, gracieux ou de réétude à la suite d'ajout de sites ouvrant droit à réparation, ont également été présentés.

Les membres de la Commission ont étudié l'ensemble de ces demandes afin de statuer collégialement sur chacune d'entre elles.

Étaient présents les membres de la Commission Harkis ainsi que la représentante de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG).

Bilan des demandes de réparations principales et complémentaires étudiées ce jour

- **1 071 dossiers ont été présentés**
 - 695 demandes de réparations principales
 - 376 demandes de réparations complémentaires
- **647 demandes ont été validées**
 - 428 demandes de réparations principales
 - 219 demandes de réparations complémentaires
- **274 personnes ont été indemnisées**

- **267 dossiers ont été rejetés**
 - 32 ne sont pas concernés par le dispositif
 - 232 n'ont pas séjourné en camp ou hameaux
 - 3 sont décédés avant la promulgation de la loi

- **Montant total des indemnisations du jour dont recours : ..5 062 000 €**
 - 2 858 000 € d'indemnisations de réparations principales
 - 2 204 000 € d'indemnisations de réparations complémentaires
- **Montant moyen d'indemnisation :6 678 €**

- **Durée moyenne du séjour :..... 4 ans et 7 mois**
- **Âge moyen des demandeurs indemnisés :.....64 ans et 5 mois**

- **Recours transmis validés :..... 154**
- **Montant total supplémentaire à indemniser :..... 740 000 €**

- **Nombre de dossiers présentés favorables 1re génération :..... 46**
 - 36 dossiers de réparations principales
 - 10 dossiers de réparations complémentaires
- **Nombre de dossiers présentés favorables 2e génération :..... 611**
 - 392 dossiers de réparations principales
 - 219 dossiers de réparations complémentaires

Mise en paiement des indemnisations principales et complémentaires

Ces 647 dossiers de réparations principales et complémentaires, dont ces 154 recours, ont été validés par la commission de réparation et peuvent donc faire l'objet d'un paiement par l'ONaCVG, pour compter du 16 juillet 2026.